



# Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

### ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°42-2026

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 04/03/2026 par la société JULIEN TP – 34 Guimonvilliers – 28190 PONGOUIN, représentée par Monsieur JULIEN Jean-Luc,

Considérant qu'en raison des travaux d'extension du réseau électrique pour alimenter le futur Centre de Loisirs 13 rue Jean Moulin à SAINT-GEORGES-SUR-EURE, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La société JULIEN TP exécutera les travaux d'extension du réseau électrique pour alimenter le futur Centre de Loisirs 13 rue Jean Moulin à SAINT-GEORGES-SUR-EURE à partir du 16 mars 2026, pour une durée de 1 mois et demi.

La circulation sera alternée par feux tricolores en phase active du chantier (en présence des engins et camions de la société JULIEN TP en action).

En dehors de cette phase active, la circulation sera alternée par des panneaux de type B15 et C18.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier selon l'avancement des travaux.

**Article 2 :** Une signalisation informant les piétons et les automobilistes devra être établie et mise en place par le demandeur, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la société JULIEN TP sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,  
Le 10/03/2026

Le Maire,  
Jacky GAULLIER

